



Vous souhaitez vous spécialiser dans la  
**GESTION D'ENTREPRISE AGRICOLE**,  
obtenir des compétences techniques sur les  
**CULTURES**, le **MARAÎCHAGE**.

« VOUS AVEZ UN PROJET D'INSTALLATION OU DE SALARIAT  
DANS LE SECTEUR/DOMAINE AGRICOLE ?  
VOUS SOUHAITEZ PRÉPARER ET DÉVELOPPER VOTRE PROJET ?  
BÉNÉFICIEZ D'UN PARCOURS DE FORMATION DE QUALITÉ  
AFIN DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES  
TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES ! »

### LA CAPACITÉ PROFESSIONNELLE À L'INSTALLATION

Les personnes ayant un projet d'installation en entreprise agricole doivent posséder un diplôme de niveau suffisant pour bénéficier des aides à l'installation, de niveau IV donnant la capacité agricole.

*Exemples : Bac pro agricole, Bac technologique agricole, Brevet professionnel «Responsable d'Entreprise Agricole».*

### PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aux futurs agriculteurs qui doivent justifier de la capacité professionnelle :

- Pour ceux qui veulent obtenir une **qualification ou un complément de formation** dans les domaines relevant de l'agriculture et des activités dans son prolongement,
- Pour des salariés d'autres secteurs professionnels en reconversion professionnelle,
- Pour les salariés agricoles et les aides familiaux qui recherchent une promotion ou qui envisagent de s'installer,
- Pour les conjoints d'exploitants qui souhaitent s'installer et prendre la responsabilité d'un secteur, d'un atelier, d'une activité de l'exploitation,
- Pour les agriculteurs qui veulent faire évoluer leur exploitation en développant de nouvelles activités ou de nouvelles productions.

### STATUT ET RÉMUNÉRATION

Les personnes intégrant la formation auront le statut de **Stagiaire de la formation continue**. Les demandeurs d'emploi seront rémunérés par Pôle emploi ou le Conseil régional des Hauts de France selon leur situation individuelle et leur parcours antérieur. Les salariés souhaitant suivre la formation par le biais d'un Contrat Individuel de Formation doivent prendre contact avec leur employeur et le Fonds d'Assurance Formation dont dépend l'entreprise.

## UNE FORMATION CONCRÈTE

Le brevet professionnel est un diplôme qui peut être préparé en formation professionnelle pour adultes. Il est constitué de 5 Capacités et de 2 UCARE.

Ce diplôme correspond à une formation basée sur l'expérience concrète et proche du terrain. Tous les domaines concernant la conduite de l'exploitation agricole du candidat y sont abordés : les techniques de production, l'économie et la gestion, le projet d'entreprise et l'approche stratégique.

### PRÉSENTATION DES 5 CAPACITÉS ET 2 UCARE (UC D'ADAPTATION REGIONALE)

- Capacité 1 : Biologie, PAC
- Capacité 2 : Approche stratégique, Gestion du travail
- Capacité 3 : Agronomie, Grandes Cultures, Maraîchage, Cultures légumières, Cultures fourragères
- Capacité 4 : Comptabilité/Gestion, Droit de l'entreprise, Mathématiques, Informatique
- Capacité 5 : Filière, Marketing/ Négociation, Analyse du territoire, Français
- UCARE 1 : Optimiser la durabilité et l'autonomie d'un système de production agricole
- UCARE 2 : Optimiser le parc matériel de l'entreprise agricole

## UN PARCOURS « À LA CARTE »

### *Faire reconnaître ses acquis*

Dès l'inscription et après un entretien, une capacité peut être délivrée directement sur présentation du BAC.

### *Adapter son parcours à son profil et à ses contraintes*

Le rythme de la formation peut être choisi : à temps complet, à temps partiel, en alternance. Le futur agriculteur pressé de s'installer peut choisir la formule à temps complet, celui qui veut concilier formation et activité professionnelle peut choisir le temps partiel ou l'alternance.

Pour certains, les apprentissages seront réalisés en exploitation agricole, pour d'autres, des ressources éducatives permettront de s'auto former au centre, à leur propre rythme. Ceux qui en ont besoin pourront bénéficier de phases de mise à niveau préalable ou de soutien en cours de formation.

*Le BP REA est un diplôme accessible par une formation adaptée et spécifique où chacun peut composer son parcours de formation :*

*INDIVIDUALISÉ, elle tient compte de l'expérience professionnelle et des acquis académiques, sa durée est modulée en conséquence.*

*SOUPLE ET FINALISÉ, il ne s'agit pas d'apprentissages théoriques mais concrets et adaptés aux projets professionnels de chaque candidat.*

## LES POINTS FORTS DU CFPPA D'AMIENS LE PARACLET

**ATELIERS** : soudure - mécanique - hydraulique

**EXPLOITATION AGRICOLE PÉDAGOGIQUE** (machines et parcelles pédagogiques)

**MAGASIN DU PARACLET**

**INTERNAT ET RESTAURATION**